

POURQUOI UNE MAISON DES FEMMES ?

En France, chaque année, plus de 300 000 femmes majeures déclarent être victimes de violences conjugales et/ou sexuelles. Les violences psychologiques sont encore plus fréquentes.

Ces violences ont des conséquences graves sur la santé : troubles psychiques, complications médicales, etc.

NOTRE MISSION

Offrir un **espace sécurisé et bienveillant** au sein de l'hôpital pour une prise en charge globale et coordonnée des femmes victimes de violences.

NOTRE ÉQUIPE

À la Maison des Femmes, vous êtes accueillie par **une équipe pluridisciplinaire** composée de :

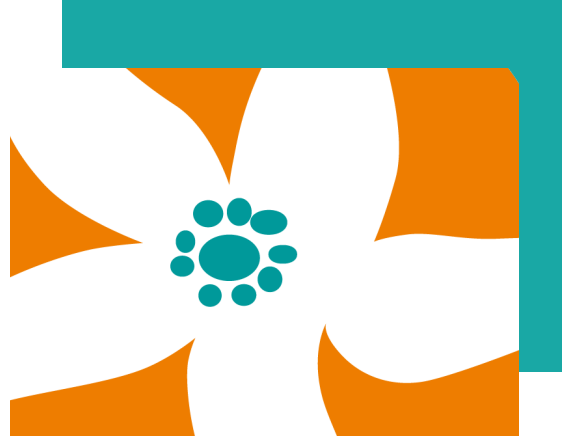
- ▶ Médecin légiste référent
- ▶ Cadre de santé
- ▶ Secrétaire médicale
- ▶ Sage-femme
- ▶ Travailleur social
- ▶ Auxiliaire puéricultrice
- ▶ Psychologue
- ▶ Socio-esthéticienne

Des ateliers de revalorisations sont également proposés.

NOS PARTENAIRES

- ▶ Juristes de France Victimes 37
- ▶ Juristes du CIDFF
- ▶ Forces de l'ordre (police et gendarmerie) pour déposer plainte (sur avis médical)

Vous n'avez pas besoin d'avoir tout compris ou tout dit pour être aidée.
Vous serez écoutée, soutenue et respectée.



La Maison des Femmes du CHRU de Tours

Un lieu d'écoute, de soins et d'accompagnement pour les femmes victimes de violences.

Bâtiment Kaplan – Hôpital Bretonneau
Du lundi au vendredi – 9h à 17h

Accueil gratuit et confidentiel

NOUS CONTACTER



Maison des Femmes

CHRU de Tours
Bâtiment Kaplan – Site Bretonneau
2 boulevard Tonnellé – 37000 TOURS



Bus : Lignes 4 et 15
arrêt « Bretonneau »



02.47.47.46.00



maison.des.femmes@chu-tours.fr



www.chu-tours.fr/la-maison-des-femmes



QUI EST CONCERNÉ ?

La maison des femmes propose une prise en charge pour les femmes victimes ou ayant été victimes de **violences psychologiques et/ou physiques et/ou sexuelles**.

Les violences peuvent être **récentes ou anciennes, uniques ou répétées, en cours ou passées**.
Les femmes de tous âges sont accueillies.

MODALITÉ

La prise en charge se fait **uniquement sur rendez-vous**.

COMMENT PRENDRE RENDEZ-VOUS ?

- ▶ **Sur place ou par téléphone**
- ▶ Par vous-même ou un professionnel qui vous suit

Quelques questions vous seront posées pour pouvoir mieux orienter le premier rendez-vous.

Le délai de rendez-vous peut être de plusieurs semaines.
Les rendez-vous sont proposés **du lundi au vendredi de 9h à 17h**.

Vous pouvez venir avec votre enfant, un professionnel est présent pour l'accueillir et les locaux sont adaptés.

Dans le cas où vous êtes victimes de violences physiques ou sexuelles très récentes et qu'une plainte n'a pas été réalisée, un rendez-vous rapide pourra vous être proposé pour vous accompagner sur le plan médical.

Même si les faits sont anciens ou confus, vous pouvez nous consulter. **Vous avez votre place.**

LE PREMIER RENDEZ-VOUS

Il s'agit d'un rendez-vous médical d'évaluation.

Il est réalisé par le médecin ou un interne supervisé.

Il permet de faire le point sur votre situation et de vous proposer un parcours de soin personnalisé.

VOUS AVEZ SUBI UNE MUTILATION GENITALE ET VOUS AVEZ UNE GÊNE

Dans ce cas, le premier rendez-vous sera réalisé par une sage-femme.

Elle vous proposera de faire le point sur votre santé, comprendre les impacts de cette mutilation ou envisager une reconstruction, en partenariat avec des psychologues et une chirurgienne spécialisée.

Cet examen n'a pas pour vocation à fournir un certificat pour demande d'asile par exemple.

QUEL PARCOURS POSSIBLE AU SEIN DE LA MAISON DES FEMMES ?

Le parcours varie en fonction de chaque situation.
L'objectif est de vous permettre d'être autonome malgré la situation de violence vécue.
Un accompagnement médico-psycho-social est possible.

Des ateliers de revalorisation peuvent aussi vous être proposés en fonction des disponibilités :

- ▶ **sport adapté** sur une base de Karaté, avec l'association Fight for Dignity ou danse contemporaine avec un professionnel spécialisé (atelier collectif)
- ▶ **séance de socio-esthétique** pour se réapproprier son corps (atelier individuel ou collectif).
- ▶ **atelier d'écriture**, pour poser des mots sur ce que vous avez vécu (atelier collectif).
- ▶ **groupe de parole** sur les violences conjugales (atelier collectif).

FOIRES AUX QUESTIONS

▶ *Puis-je venir avec mes enfants ?*

OUI. Les locaux sont adaptés pour leur accueil et une auxiliaire puéricultrice pourra s'occuper d'eux le temps des consultations.

▶ *Combien coûte la consultation ?*

Les services proposés par la maison des femmes sont **gratuits**. Les personnes sans droits sociaux sont donc aussi prises en charge.

▶ *Je suis un homme victime, puis-je être reçu ?*

Vous pouvez appeler le secrétariat, vous serez **orienté pour une prise en charge spécifique**.

▶ *Je viens de subir un viol, je veux une prise en charge des risques qui en découlent, mais je ne suis pas prête à porter plainte, puis-je quand même être vue ?*

OUI, appelez-nous, ou présentez-vous, nous trouverons rapidement un moyen de répondre à vos inquiétudes. Nous pouvons aussi vous proposer un examen avec des prélèvements qui seront conservés pendant 3 ans. Cela vous permettra ainsi d'engager une procédure judiciaire plus tard selon votre décision.

▶ *J'ai peur de venir consulter à la maison des femmes car je connais du monde à l'hôpital.*

Pas d'inquiétude, le système informatique de la maison des femmes est en dehors du circuit de l'hôpital. La consultation est confidentielle. Vous pouvez demander une anonymisation.

▶ *Je souhaite venir mais accompagnée d'une personne de confiance, est-ce possible ?*

OUI, bien sûr.

▶ *Je ne parle pas français, puis-je tout même avoir les mêmes services ?*

Pour la plupart oui, grâce à un interprétariat téléphonique.